

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 179 accordant le bénéfice du magasin de dépôt à M. Bodin.

n° 179

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912- sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté n° 12S6 du 27 décembre -1918 réglementant l'entrée, la sortie et le trans- qui bordement les marchandises par voie mari- en time ou aérienne en Côte française des Somalis

Vu la demande de concession du bénéfice au du magasin de dépôt formulée le 18 janvier no 1950 par M. Pierre Bodin. pharmacien à Djibouti : Sur la proposition du directeur du port

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 7 février 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le bénéfice du magasin de en dépôt est accordé à M. Pierre. Bodin, pharmacien à Djibouti. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX